

La Ville, s'anime



Info-riverains

Tour de Normandie cycliste

Mardi 22 mars 2022

De 21h jusqu'à la fin de la course (le 23 mars vers 18h-18h30)

Le **stationnement** de tout véhicule est **interdit** :

- Rue de La Saussaye
- Rue du Neubourg (de la rue de la Saussaye à la rue Guérot)
- Rue de la Gare
- Chemin de Rouen
- Rue Poussin (de la rue Gambetta à la rue Boucher de Perthes)
- Rue Petou
- Rue Céleste
- Rue Boucher de Perthes
- Rue Anatole France
- Voie de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Allée du Front de Seine et parking Dendeville
- Rue Grémont
- Place Aristide Briand (côté Métropole)
- Rue du 1^{er} mai
- Rue de la Prairie
- Rue du Cèdre

La circulation automobile est interdite dans les rues de la Prairie et du Cèdre.

Mercredi 23 mars 2022

De 10h à la fin de la manifestation (vers 18h-18h30)

La circulation automobile est interdite :

- Voie de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sur la partie entre la rue Anatole France et la rue Dendeville, et l'allée du Front de Seine.
- Rue de la Saussaye (sens Elbeuf > la Saussaye) pendant le passage de la course.

De 14h30 à la fin de la manifestation (vers 18h-18h30)

La circulation automobile est interdite voie de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sur le tronçon compris entre les rues Raymond Dendeville et du Port.

De 14h50 à la fin de la manifestation (vers 18h-18h30)

Les cyclistes arriveront en provenance de La Saussaye et emprunteront les rues de La Saussaye, du Neubourg, de la Gare, chemin de Rouen puis les rues Poussin, Petou, Céleste, Boucher de Perthes, Anatole France pour arriver quai de l'Hôtel de ville avant de prendre la direction de Caudebec les Elbeuf pour un deuxième tour.

La **circulation automobile sera interrompue** à chaque passage de coureur(s) et rétablie aussitôt après, dans le sens de la course. Toutes les voies débouchant sur le circuit seront ponctuellement mises en impasse puis rouvertes à la circulation.

Déviations

Les **véhicules lourds** en provenance de Caudebec les Elbeuf devront emprunter les itinéraires suivants :

Rue Félix Faure à Caudebec lès Elbeuf > cours Carnot > rond Point Mitterrand puis rue Jean Jaurès (Pont Jean Jaurès : Rouen/Cléon)

ou rue du Neubourg (vers le Neubourg)

ou rue du Neubourg, axe Poussin/Céleste/Petou rue Boucher de Perthes /Anatole France (direction Rouen-Orival)

ou rue du Neubourg, axe Poussin/Céleste/Petou rue Boucher de Perthes /Bourgtheroule

Et vice versa (véhicules en provenance du Pont Jean Jaurès, d'Orival, de la rue de Bourgtheroule, de la rue du Neubourg)

Nous vous remercions de votre compréhension.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Mairie d'Elbeuf sur Seine au 02 32 96 90 10.
www.mairie-elbeuf.fr